

Les personnes en situation de handicap dans l'espace urbain

Pour pouvoir comprendre les problèmes que rencontrent les personnes atteintes d'handicap sensoriel ou moteur, nous avons essayé de nous mettre dans leurs conditions le temps d'un après-midi pour pouvoir repérer et relever les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

Pour mener à bien notre projet Mme Mornet en groupe de deux nous a « confié » un handicap, et des feuilles où il y avait un tableau dans lequel nous devions mentionner les choses qui pouvaient être dérangeantes pour ces personnes et comment les améliorer. Nous avons réfléchi à comment les mettre en sécurité et qu'ils puissent se déplacer seuls et sans être guidés.

La sortie portait sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'espace urbain.

Nous nous sommes donc interrogés sur quelles modifications à apporter pour améliorer leurs besoins urbains.

Nous avons fait le chemin entre le lycée Marcel Pagnol jusqu'à la gare de Juvisy-Sur-Orge en se mettant dans la peau d'une personne en situation de handicap. L'objectif de cette sortie de terrain était donc :

- D'identifier les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap lors de leurs déplacements dans l'espace urbain.
- Se questionner sur l'accessibilité de l'espace urbain.
- Se questionner sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Plusieurs situations de handicap sont à prendre en compte. Par exemple si une personne en situation de handicap sensoriel non voyant, alors ses difficultés potentiellement rencontrées en milieu urbain seraient les poteaux qui sont au milieu du trottoir ; les trous ; les poubelles des habitants ainsi que les publics ; certains trottoirs petits ; les escaliers sans rampes ; les passages piétons non sonores, malheureusement il y en a plein d'autres (Voir annexe 1).

Pour toutes ces difficultés rencontrées il est possible d'y avoir des aménagements qui peuvent être mis en place (Voir annexe 2), comme des rampes pour descendre les escaliers ; des sols texturés ; des trottoirs larges ; mettre en place des boutons pour les portiques de la gare mais aussi des recharges ou installer des bornes sonores ; également des brayes sur les rampes de la gare ; mettre des barrières autour des bassins d'eau pour protéger.

Toutes ces améliorations peuvent être faites il faut juste les signaler à la mairie

Un deuxième groupe a également réalisé une sortie dans un endroit différent pour observer les différentes difficultés présentes pour les personnes en situation de handicaps (mal voyant, non voyant, fauteuil roulant, fauteuil roulant électrique, mal entendant, etc.) dans leurs déplacements.

Nous sommes allés en haut vers l'hôpital privé de Athis-Mons et nous avons rencontré le premier problème : la pente qui n'est pas un aménagement pratique pour les mal voyants,

non-voyants, fauteuil roulants (électrique) car la route n'est pas droite et à plusieurs défauts, principalement les trous.

Nous avions également rencontré plusieurs problèmes plus tard tels que l'aménagement de la route (trop étroite), le non-fonctionnement des hauts parleurs et les pentes sur les passages piétons, des obstacles tels que les feuillages, poubelles, poteaux, trous dans le sol etc.

Quelques définitions :

Constitue un **handicap** toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle. Durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
(Loi n°2005-102 du 11 février 2005)

Inclusion, une société inclusive est celle où toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, ont la possibilité de participer pleinement à la vie de la société.

Un **espace urbain** est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contigües, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées.

Questions posées lors de la visite de Mme Dusson-Duthoit

- 1) Qui prend les décisions pour les aménagements pour les personnes en situation de handicap à Athis-Mons ?
- 2) A qui signale-t-on les dysfonctionnements des aménagements ?
- 3) Il y a-t-il des réparations prévues pour les signaux sonores ?
- 4) Est-ce qu'il est possible de changer le revêtement du pont près du lycée Marcel Pagnol, près des coteaux ?
- 5) Est-ce qu'il est possible d'installer des bancs sur les trottoirs pour que les personnes à mobilité réduite puissent se reposer lors de leur déplacement ?
- 6) Quelle procédure est mise en place pour les feuillages qui dépassent des haies (et qui sont des obstacles pour les personnes en situation de handicap) ?
- 7) Des aménagements pour les personnes en situation de handicap sont-ils prévus ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?

Bilan de l'entretien avec Mme Dusson-Duthoit + présentation de notre interlocutrice

Mme Dusson-Duthoit est déléguée dans le domaine retraité et handicap. Son rôle est d'écouter les besoins des personnes âgées, retraitées et des personnes en mobilité réduite, puis de prendre les décisions avec ses adjoints pour faciliter la mobilité urbaine pour les personnes en difficulté.

Lors de l'entretien avec Mme Dusson-Duthoit, nous avons su que les problèmes urbains sont identifiés grâce à l'état des lieux réalisé par les élus ou par habitants. Une fois les problèmes identifiés, ces derniers sont classés par ordre de priorités. Pour chaque affaire prioritaire, ils appellent les services concernés et la direction afin de discuter du problème, et mettre en place les moyens techniques et financiers pour résoudre le problème. La décision finale sera faite

par un ou une élue concernée et un maire. Tous les habitants peuvent identifier les besoins et les signaler à la mairie, soit sur place, par téléphone, site internet, courrier etc.

Conclusion

Pour conclure, la session nous montre comment la ville met en place des systèmes qui pourraient venir en aide aux personnes en situation de handicap, les équipements personnalisés mis en place pour qu'ils puissent s'intégrer à l'intérieur de l'espace urbain, la société et qu'ils puissent moins être en difficultés lors de leurs sorties. Bien que des aménagements soient mis en place, ceux-ci ne sont pas encore suffisamment opérationnels pour que les personnes en situation de handicap puissent se sentir totalement intégrées.

Fait par la Classe ST2S2 du Lycée Marcel Pagnol – Athis Mons

ANNEXE 1 : Les problématiques rencontrées pour les personnes en situation de handicap



ANNEXE 2 : Les aménagements mis en place par les municipalités



